

Correction – Développement construit

Décider à 27 : institutions et citoyenneté européenne

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes présentant le fonctionnement des institutions de l'Union européenne et montrant en quoi l'Union européenne est un territoire d'appartenance pour ses citoyens.

1. Comprendre le sujet

Le sujet a deux volets. « Présenter le fonctionnement » : dire qui propose, qui vote, qui fixe les orientations et qui juge, sans te perdre dans les détails. « Montrer en quoi l'UE est un territoire d'appartenance » : prouver que ses habitants partagent des droits (la citoyenneté européenne), des élections et des symboles communs. Mots-clés : Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Conseil européen, citoyenneté, suffrage universel direct. Ne confonds pas le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement, avec le Conseil de l'Europe, organisation distincte de l'UE. Une excellente copie nuance : le sentiment d'appartenance reste fragile (abstention, euroscepticisme).

2. Les repères à mobiliser

- 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct
- 1992 : traité de Maastricht, création de la citoyenneté européenne
- Bruxelles : siège de la Commission européenne
- Strasbourg : sessions plénières du Parlement européen
- Luxembourg : Cour de justice de l'Union européenne
- 9 mai : journée de l'Europe
- 2024 : élections européennes, 720 députés élus

3. Le plan

1. Des institutions pour décider à 27

- La Commission européenne (Bruxelles, un commissaire par pays) propose les lois et veille à leur application
- Le Parlement européen et le Conseil de l'UE votent les lois ; le Conseil européen fixe les grandes orientations
- La Cour de justice de Luxembourg fait respecter le droit européen

2. Une citoyenneté européenne

- Maastricht (1992) : circuler, s'installer, voter aux élections municipales et européennes dans le pays de résidence
- Des députés européens élus au suffrage universel direct depuis 1979
- Des symboles communs : drapeau aux douze étoiles, journée de l'Europe le 9 mai

3. Un sentiment d'appartenance fragile

- Environ un électeur sur deux abstentionniste aux européennes de 2024

- Euroscepticisme et Brexit (2020)

4. Le développement construit rédigé

Avec 27 États membres et environ 450 millions d'habitants, l'Union européenne doit prendre des décisions communes qui s'appliquent à tous. Elle s'est donc dotée d'institutions originales, où se mêlent représentants des États et représentants des citoyens. Nous présenterons d'abord ces institutions, puis la citoyenneté européenne, avant de nous demander si les Européens se sentent vraiment appartenir à l'Union.

D'abord, plusieurs institutions se partagent le pouvoir. La **Commission européenne**, installée à Bruxelles et composée d'un commissaire par pays, propose les lois et veille à leur application. Ces lois sont votées à la fois par le Conseil de l'Union européenne, qui réunit les ministres des États, et par le **Parlement européen**, qui siège à Strasbourg et à Bruxelles. Les chefs d'État et de gouvernement, réunis au Conseil européen, fixent les grandes orientations. Enfin, la Cour de justice, à Luxembourg, veille au respect du droit européen.

Ensuite, l'Union a créé une **citoyenneté européenne** avec le traité de Maastricht en 1992. Elle s'ajoute à la nationalité : un Français est aussi citoyen européen. Il peut circuler et vivre dans les autres pays membres, et voter aux élections municipales et européennes dans le pays où il réside. Depuis **1979**, les députés européens sont élus au suffrage universel direct, tous les cinq ans. Des symboles communs, comme le drapeau aux douze étoiles ou la journée de l'Europe le 9 mai, renforcent ce lien.

Cependant, ce sentiment d'appartenance reste fragile. Aux élections européennes de 2024, environ un électeur sur deux s'est abstenu. Des partis eurosceptiques critiquent des décisions jugées lointaines, et le Royaume-Uni a même quitté l'Union en 2020.

En conclusion, l'UE fonctionne grâce à un équilibre entre les États et les citoyens. Pour devenir un véritable territoire d'appartenance, elle doit encore rapprocher ses décisions de la vie quotidienne des Européens.

Le piège de ce sujet. Les copies confondent souvent les institutions : c'est la Commission qui propose les lois, mais ce sont le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne qui les votent.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).